



commune de  
**THOREE LES PINS**

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 27 FÉVRIER 2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept février deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie le vingt-sept février deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Odile VÉDIE, Amandine DUGUET, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Jean-Luc BOURGOIN, Michel GOSSE, Patrick CHOLLET, Eric PELE et David DOIRE.

**Absents excusés** : Madame Aurélia PIRON (pouvoir à M. Jean-Luc BOURGOIN), Monsieur Arnaud GAULTIER (pouvoir à M. David DOIRE).

**Absentes** : Mesdames Noémi BINOIS et Karine SHAHIN.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc BOURGOIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention fourrière animale 2023.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

**01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JANVIER 2023**

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 23 janvier 2023 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

**02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II**  
**Délibération N°004-20232702D**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Odile VÉDIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Joël LELARGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Excédent antérieur reporté :	23 682,48 €
Dépenses réalisées :	170 288,30 €
Recettes réalisées :	158 850,02 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : **Excédent de fonctionnement de 12 244,20 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Excédent antérieur reporté :	10 547,25 €
Dépenses réalisées :	158 850,02 €
Recettes réalisées :	170 288,30 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : Excédent de fonctionnement de 21 985,53 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2022 Budget Lotissement Les Graviers II, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II

Délibération N°005-20232702D

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 04 - VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II 2023

Délibération N°006-20232702D

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Joël LELARGE,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, le 27 février 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 12 244,20 €
- un déficit d'exploitation de /

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> (Précédé du signe + (excédent ou - (déficit)))	- 11 438,28
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du CA - Précédé du signe + (excédent ou - (déficit)))	23 682,48
<b>C - <u>Résultat à affecter = A + B</u></b> (hors RAR) Si C. est négatif, report du déficit en ligne D 002 (ci-dessous)	<b>12 244,20</b>
<b>Solde d'exécution de la section fonctionnement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) / R 001 (si excédent)	21 985,53
E - <u>Solde des RAR d'Investissement</u> (précédé de + ou -) Besoin de financement / Excédent de financement	0,00
<b>F - <u>Besoin de financement = D + E</u></b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G + H</b>	<b>12 244,20</b>
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement ( <b>G</b> = au mini couverture du besoin de financement)	0,00
2 - H. Report en fonctionnement R 002	<b>12 244,20</b>
DEFICIT REPORTÉ D 002	0,00

POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II**  
**Délibération N°007-20232702D**

M. le Maire présente le Budget Primitif 2023 Lotissement Les Gravieres II :

↳ Fonctionnement :

Dépenses :                      80 430,32 €  
Recettes :                        80 430,32 €

↳ Investissement :

Dépenses :                      68 186,12 €  
Recettes :                        95 913,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2023 Lotissement Les Gravieres II, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**06 - ETUDE DE DEVIS : LEVER TOPOGRAPHIQUE - ASSAINISSEMENT**  
**Délibération N°008-20232702D**

M. le Maire présente un devis pour réaliser un lever topographique de « notre réseau d'assainissement » dans le Centre Bourg d'un montant de 3 412,00 € HT soit 4 094,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent le devis et autorisent M. le Maire à le signer.

**07 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT****Délibération N°009-20232702D**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Odile VEDIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Joël LELARGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Excédent antérieur reporté : 6 386,83 €  
Dépenses réalisées : 36 924,65 €  
Recettes réalisées : 38 828,50 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : **Excédent de fonctionnement de 8 290,68 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Excédent antérieur reporté : 16 881,95 €  
Dépenses réalisées : 30 258,63 €  
Recettes réalisées : 28 010,06 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : **Excédent de fonctionnement de 14 633,38 €**

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif 2022 Budget Assainissement, à l'unanimité des membres présents.

**08 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT****Délibération N°010-20232702D**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 09 - VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

### Délibération N°011-20232702D

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Joël LELARGE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, le 27 février 2023

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 8 290,68 €
- un déficit d'exploitation de /

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - <u>Résultat de l'exercice</u> (Précédé du signe + (excédent ou - (déficit))	1 903,85
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du CA - Précédé du signe + (excédent ou - (déficit))	6 386,83
<b>C - <u>Résultat à affecter = A + B</u></b> (hors RAR) Si C. est négatif, report du déficit en ligne D 002 (ci-dessous)	<b>8 290,68</b>
<b>Solde d'exécution de la section fonctionnement</b>	
D - <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) / R 001 (si excédent)	14 633,38
E - <u>Solde des RAR d'Investissement</u> (précédé de + ou -) Besoin de financement / Excédent de financement	0,00
<b>F - Besoin de financement = D + E</b>	0,00
<b>AFFECTATION = C. = G + H</b>	<b>8 290,68</b>
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement (G = au mini couverture du besoin de financement	0,00
2 - H. Report en fonctionnement R 002	<b>8 290,68</b>
DEFICIT REPORTÉ D 002	0,00

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

### Délibération N°012-20232702D

M. le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2023 :

↳ Fonctionnement :

Dépenses : 52 012,63 €  
 Recettes : 52 012,63 €

↳ Investissement :

Dépenses : 51 560,39 €  
 Recettes : 51 560,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif Assainissement 2023, à l'unanimité des membres présents.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**11 - CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE 2023**  
**Délibération N°013-20232702D**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la convention fourrière conclue avec la ville du Mans est venue à expiration le 31 décembre 2022. Le Conseil Municipal doit se prononcer pour ou contre son renouvellement pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour le renouvellement de la convention pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, vote un montant maximum de 50 € pour effectuer des soins sur l'animal et autorise M. le Maire à signer ladite convention

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**12 - ETUDE DES DEVIS : PRESTATAIRE INFORMATIQUE/SAUVEGARDE DES DONNÉES/TÉLÉPHONIE**  
**Délibération N°014-20232702D**

M. le Maire présente un tableau récapitulatif présentant les cinq devis réalisés pour l'obtention d'une sauvegarde des données, le choix d'un prestataire informatique et la téléphonie.

	Imagin'Micro	Amix Informatique	Conty	Rex Rotary	Premium
Prestataire Informatique	370.00 €	1 140.00 €	266.00 €	360.00 €	360.00 €
Système de sauvegarde	1 895.55 €	540.00 €	1 115.00 €	688.40 €	2 256.00 €
Téléphonie	/	2 988.00 €	3 651.00 €	Sans surcoût Facture Orange actuelle avec 1 ligne en moins 1 920€ HT	2 667.00 €
<b>Totaux HT</b>	<b>2 265.55 €</b>	<b>4 668.00 €</b>	<b>5 032.00 €</b>	<b>2 968.40 €</b>	<b>5 283.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les devis de l'entreprise Rex Rotary pour la téléphonie, la sauvegarde des données et comme prestataire informatique et autorisent M. le Maire à signer les devis et tout document s'y rapportant.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**13 - ETUDE DE DEVIS**

**Délibération N°015-20232702D - ETUDE DE DEVIS : ACHAT DE VIVACES**

Madame DUGUET présente deux devis pour l'achat de vivaces.

- Entreprise RENO : 300,96 €

- Entreprise LEBLANC : 660,70 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent le devis de l'entreprise LEBLANC et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### Délibération N°016-20232702D - ETUDE DE DEVIS - ACHAT D'UN COPIEUR MULTIFONCTION

M. le Maire présente un tableau récapitulatif présentant les 3 devis réalisés pour changer le copieur défectueux.

- REX ROTARY : 2 828.83 € HT - Coût copie N&B 0.0040 € - Couleur 0.035 €
- PREMIUM : 3 904.00 € HT - Coût copie N&B 0.0042 € - Couleur 0.042 €
- CONTY : 3 550.00 € HT - Coût copie N&B 0.0042 € - Couleur 0.042 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent le devis de l'entreprise REX ROTARY et autorisent M. le Maire à le signer et tout document s'y rapportant.

POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

### AUTRES DEVIS

Les devis pour l'installation de caméra vidéo surveillance et pour le changement des luminaires actuelles en LED seront étudiés lors de la prochaine commission Bâtiments.

## 13 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Une rencontre avec Mme le Maire de la Flèche Nadine GRELET CERTENAIS et M. Medhi TABOUI, DGS a eu lieu en mairie le 3 février dernier. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de cet échange : la voirie, la fermeture de la déchetterie et la compétence eau-assainissement.

A eu lieu la commission communale des impôts le 13 février avec un géomètre de la trésorerie de la Flèche.

Pour les demandes de subventions des associations, 5 dossiers ont été reçus et seront étudiés lors de la prochaine commission finances.

Concernant la subvention accordée par le Département d'un montant de 22 000,00 €, le délai court jusqu'à fin 2024.

Le conseil d'école a eu lieu lundi 27 février et les demandes des enseignants seront examinées en conseil SIVOS.

Sur le projet d'ouverture d'une MAM, M. le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré une personne très motivée pour avoir des renseignements sur la procédure à envisager.

Commission Animations : Le 13 février s'est réuni les membres de l'association des festivités communales pour aborder 2 points :

- La fête de la musique : la date a été fixée au vendredi 16 juin. Il a été décidé d'un commun accord que la partie restauration et buvette « bières » sera gérée par La Pomme de Pin et une buvette « soft » pour le vin, soda (...) sera organisée par l'association des festivités.
- Le marché du terroir : il aura lieu le dimanche 18 juin et les fiches d'inscription ont été envoyées aux participants.

Le 09 février, Mme Amandine DUGUET indique qu'une commission culture a été créée à la CCPF réunissant des référents de chaque commune pour aborder les différents projets organisés dans chaque commune. Une autre réunion est prévue en avril sous forme d'atelier.

Commission Bâtiments : M. Arnaud GAULTIER contactera prochainement les membres pour organiser une réunion.

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY indique que le projet d'achat de radars pédagogiques amovibles dans le cadre des amendes de police est lancé. La subvention pourrait atteindre 50% des frais d'achats. Le SIAEP s'est réuni dernièrement avec les vice-présidents pour l'ouverture des plis : choix des entreprises qui vont réaliser les travaux. Les travaux envisagés sur la commune (route de Savigné et route des Cartes) vont pouvoir être réalisés cette année. Les montants seront validés en réunion le 16 mars lors du vote du budget.

Des devis ont été réalisés par le Cabinet Loiseau pour le nouveau Lotissement et un devis pour le déplacement de la ligne ENEDIS sur une des parcelles doit arriver prochainement.

## 14 - DIVERS

M. le Maire fait part d'une requête d'une administrée pour effectuer une battue pour les pigeons. Sa maison est trop dégradée et elle doit réaliser des travaux de rénovation. Une demande va être faite auprès de la DDT.

M. le Maire remercie M. Eric PELE pour son aide sur la succession MARTIN. Suite à son intervention auprès du notaire qui, normalement, gérait cette dernière, il s'avère que ce n'est pas le cas. Le notaire a donc transmis une demande auprès de la chambre des notaires pour qu'ils prennent contact avec la mairie.

Suite à l'accrochage du muret et du grillage, des devis sont en cours.

Une réunion organisée par la CCPF avec les riverains du Ruisseau des Cartes aura lieu le jeudi 23 mars en mairie à 17h00.

### Tour de table :

M. Patrick CHOLLET s'interroge sur les répercussions à donner sur les dégradations des jeunes de la commune.

M. Miche GOSSE fait part de sa venue en mairie pour signaler qu'un poteau téléphone penchait dangereusement sur la voie publique. L'intervention d'une équipe technique a été programmée le 24/02 afin de définir les travaux à engager : recalage support existant ou bien remplacement.

### \* Dates à retenir :

- |                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| - Conseil SIVOS :       | Mardi 28 février 2023 à 18h15 |
| - Commission Finances : | Lundi 06 mars 2023 à 20h00    |
| - Conseil Municipal :   | Mardi 21 mars 2023 à 20h30    |

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h15.

### Signatures :

**LELARGE Joël**  
Maire

**Jean-Luc BOURGOIN**  
Secrétaire de séance